Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902555-20260413-222026-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN

6, Rue de la Mairie
29260 SAINT-MÉEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 15
Présents : 14
Procuration : 00
Votant : 14

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Méen, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Louis BEAUGENDRE, Maire

Etaient présents :
- Mr Louis BEAUGENDRE, Maire
- Mr Jean-Yves ROUDAUT, Mme Lucie ROUDAUT, Mr Yves CAPPELLESSO, Mme Sabine VCCHIOLA, Adjoints
- Mme Monique LE HER, Mr Philippe MOTAIS, Mme Ghislaine MÉAR, Mme Valérie DIEUDONNÉ, Mr Gaétan THEPAUT, Mme Marina DOLOU, Mr Mikaël FLOC'H, Mme Marie SALMON, Mr Adrien VERN, conseillers municipaux

Absents excusés : Mr Yann SAUVÉE

Secrétaire : Mme Valérie DIEUDONNÉ

Objet **: désignation des référents femme / homme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté Lesneven Côte des Légendes a mis en place un réseau à l'échelle du territoire, pour lutter contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes dans le but de renforcer le travail partenarial et ainsi permettre une meilleure prise en charge des victimes sur le territoire de la CLCL, et sensibiliser aux violences intrafamiliales et faites aux femmes, et leurs impacts, par des temps d'information et de formation.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit désigner deux référents égalité femme – homme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme référents égalité femme – homme :

- Mme Marie SALMON
- Mr Adrien VERN

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,
Louis BEAUGENDRE

MAIRIE DE ST-MEEN 29260 (Finistère) R.F.